

Stéphanie DAGRON

Certificate / Master - 6 crédits

Printemps 2h

**Description :**

Les normes internationales et européennes fixent des orientations, des objectifs, des normes générales ou encore des principes fondamentaux destinés à servir de référence pour les Etats dans le développement de leur corpus juridique interne. Elles posent aussi des prescriptions minimales voire, des prescriptions plus précises dans le cadre de l'Union européenne. Il s'agit, par conséquent, de sources de droit qu'il s'agira d'étudier plus précisément au cours de ce semestre. Le cours, divisé en trois parties, doit permettre aux étudiants de connaître les instruments juridiques et stratégies développés aux niveaux international, européen et national dans le domaine de la sécurité sociale.

Un tel objectif implique, tout d'abord, l'analyse du concept de sécurité sociale à travers notamment une approche historique. Le développement des assurances sociales dans l'Allemagne bismarckienne et la théorisation du concept de sécurité sociale par Sir Beveridge au Royaume-Uni seront étudiés plus en détails (Partie I).

L'analyse se poursuit ensuite avec l'étude, d'une part, des normes développées par l'Organisation internationale du travail qui est l'Agence spécialisée des Nations Unies chargée du développement et du renforcement de la sécurité sociale, et d'autre part, du droit développé par l'Union européenne dans le domaine de la sécurité sociale (Partie II).

Au-delà des normes internationales et européennes de la sécurité sociale, il est nécessaire enfin d'étudier la sécurité sociale sous l'angle du droit international et européen des droits de l'homme (Partie III).

Dans la mesure du possible, une visite de l'OIT et une rencontre avec des experts dans le domaine de la sécurité sociale, seront organisées.